

L'air intérieur

En plus d'émettre des contaminants dans l'air extérieur, les appareils de combustion au bois peuvent altérer la qualité de l'air des habitations lorsqu'une partie des gaz de combustion et des particules fines reviennent à l'intérieur.

Ces fuites à l'intérieur de la maison seront plus ou moins importantes selon le type d'appareil utilisé, la qualité de son installation et les façons de le faire fonctionner.

La combustion du bois constitue donc une source d'exposition supplémentaire à des substances toxiques à l'intérieur des maisons.

Pour limiter votre exposition aux contaminants provenant du chauffage au bois, vous pouvez effectuer les gestes suivants :

Que faire?

ÉVITER L'UTILISATION DU CHAUFFAGE AU BOIS comme mode de chauffage principal.



Les autres modes de chauffage, à l'électricité, au gaz ou à l'huile, sont moins polluants.

LIMITER L'UTILISATION des foyers et des poêles à bois.

DIMINUER LES FEUX À L'EXTÉRIEUR (feu de camp, brûlage, etc.).



Pour diminuer la quantité de contaminants libérés dans l'air intérieur et extérieur.

LORSQUE VOUS CHAUFFEZ AU BOIS :

• ne brûlez pas de déchets domestiques tels que les plastiques et le bois traité ou peinturé;



Pour diminuer la formation de contaminants très nocifs comme les dioxines et les furannes.

• selon la disponibilité des ressources, utilisez un bois dur et séché au moins six mois, comme le chêne, l'érable ou le bouleau, plutôt qu'un bois mou tel que le sapin, le pin ou l'épinette.



Pour réduire la quantité de contaminants libérés dans l'air et limiter la production de créosote qui encrasse les parois et cause souvent des feux de cheminée.

SI VOUS SONGEZ À ACHETER UN POÊLE OU UN FOYER :

• assurez-vous qu'il correspond à vos besoins réels;



Pour éviter l'émission inutile de contaminants dans l'air intérieur et extérieur.

• privilégiez un poêle ou un foyer à l'électricité. Certains modèles peuvent être installés à même les appareils existants;



L'électricité n'émet pas de contaminants.

• sinon, achetez un poêle ou un foyer certifié conforme aux normes de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou à celles de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US EPA).



Un poêle certifié diminue d'environ 90 % les émissions de particules par rapport à un poêle conventionnel.

RESPECTEZ LE CODE CANADIEN D'INSTALLATION DES APPAREILS À COMBUSTION.



Une installation adéquate est plus sécuritaire et favorise le bon fonctionnement de l'appareil.

Pourquoi ?

Liste des directions régionales du ministère de l'Environnement :

01- Bas-Saint-Laurent

Téléphone : (418) 727-3511
bas-saint-laurent@menv.gouv.qc.ca

02- Saguenay—Lac-Saint-Jean

Téléphone : (418) 695-7883
saguenay-lac-saint-jean@menv.gouv.qc.ca

03- Capitale-Nationale

Téléphone : (418) 644-8844
capitale-nationale@menv.gouv.qc.ca

04- Mauricie

Téléphone : (819) 371-6581
mauricie@menv.gouv.qc.ca

05- Estrie

Téléphone : (819) 820-3882
estrie@menv.gouv.qc.ca

06- Montréal

Téléphone : (514) 873-3636
montreal@menv.gouv.qc.ca

07- Outaouais

Téléphone : (819) 772-3434
outaouais@menv.gouv.qc.ca

08- Abitibi-Témiscamingue

Téléphone : (819) 763-3333
abitibi-temiscamingue@menv.gouv.qc.ca

09- Côte-Nord

Téléphone : (418) 964-8888
dr09@menv.gouv.qc.ca

10- Nord-du-Québec

Téléphone : (819) 763-3333
abitibi-temiscamingue@menv.gouv.qc.ca

11- Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Téléphone : (418) 763-3301
gaspesie-iles-de-la-madeleine@menv.gouv.qc.ca

12- Chaudière-Appalaches

Téléphone : (418) 386-8000
chaudiere-appalaches@menv.gouv.qc.ca

13- Laval

Téléphone : (450) 661-2008
laval@menv.gouv.qc.ca

14- Lanaudière

Téléphone : (450) 654-4355
lanaudiere@menv.gouv.qc.ca

15- Laurentides

Téléphone : (450) 623-7811
laurentides@menv.gouv.qc.ca

16- Montérégie

Téléphone : (450) 928-7607
monteregie@menv.gouv.qc.ca

17- Centre-du-Québec

Téléphone : (819) 293-4122
centre-du-quebec@menv.gouv.qc.ca

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer sans frais avec le service d'accueil et de renseignements du ministère de l'Environnement :

Région de Québec : **(418) 521-3830**

Ailleurs au Québec : **1 800 561-1616.**

Pour télécharger le texte de ce dépliant, consultez le site du Ministère à l'adresse suivante, sous la section *Air* : www.menv.gouv.qc.ca

Mais à quel prix ?

Qu'elles proviennent d'un poêle à bois, d'un foyer ou d'un feu de camp, les fumées qui s'en dégagent ne sont pas aussi « inoffensives » qu'on voudrait bien le croire.

- ▶ un seul poêle à bois non certifié émet autant de particules fines dans l'atmosphère en neuf heures qu'une automobile de type intermédiaire parcourant 18 000 km;
- ▶ les particules émises par le chauffage au bois sont de très petite taille, soit moins de 2,5 microns, ce qui leur permet de pénétrer profondément dans les voies respiratoires et de nuire à leur fonctionnement;
- ▶ les contaminants émis par la combustion du bois peuvent avoir des effets sur la santé. Les enfants très jeunes, les personnes âgées et celles qui souffrent d'asthme, d'emphysème ou de problèmes cardiaques sont les plus sensibles à la pollution de l'air;
- ▶ dans un quartier résidentiel où le chauffage au bois est répandu, les concentrations de particules fines, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques et de composés organiques volatils peuvent atteindre des niveaux élevés sous certaines conditions météorologiques.



Pour en savoir plus...

Rapport gouvernemental sur l'état de l'environnement au Québec
www.rgee.gouv.qc.ca/air/smog/chauffage_bois.asp

Programme Info-Smog
www.menv.gouv.qc.ca

Ville de Montréal – Réseau de surveillance de la qualité de l'air – Chauffage au bois
www.rsqa.qc.ca

Direction de la santé publique de Montréal-Centre
www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/airexterieur/fiches.html

Association pour l'air pur
www.alap.qc.ca

Ce papier contient 30 % de fibres recyclées après consommation. 4862-03-03

Le chauffage au bois: pas aussi « inoffensif » qu'on voudrait bien le croire!

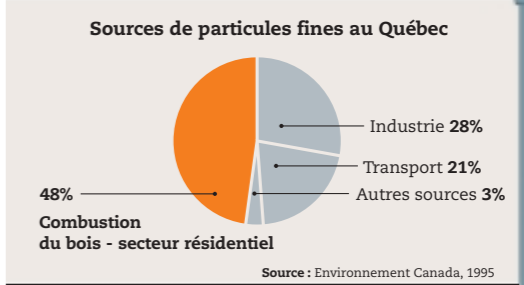


Pour la plupart d'entre nous, un feu de foyer signifie une soirée tranquille à se détendre, à contempler les mille et une lueurs de la flamme dansante en écoutant avec ravissement le crépitement des bûches dans la cheminée.

Saviez-vous que...

le chauffage au bois représente une source importante de rejets de contaminants dans l'atmosphère;

au Québec, le chauffage au bois résidentiel est responsable de la moitié des émissions de particules fines provenant des activités humaines;



la fumée de la combustion du bois se répand à l'intérieur comme à l'extérieur des maisons;